

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### LA CONFÉDÉRATION NATIONALE DE L'ESTHÉTIQUE PARFUMERIE RÉAGIT AU REPORTAGE « MINCIR SANS RÉGIME ET SANS EFFORT : LA PROMESSE CRYOLIPOLYSE » DIFFUSÉ DANS L'ÉMISSION « CAPITAL » (M6, LE 9/04/17)

Paris, le 10 avril 2017

La CNEP (Confédération Nationale de l'Esthétique Parfumerie) est une confédération syndicale qui regroupe et défend les intérêts de l'ensemble de la filière esthétique de beauté et de bien-être. Au titre de ses syndicats affiliés, l'Union des Professionnels de la Beauté et du bien-être (UPB) représente notamment les instituts et Spas. L'Union des Marques du Matériel (UMM) fédère les fabricants et distributeurs d'appareils à visée esthétique.

La CNEP entend réagir à la diffusion d'un reportage intitulé « Mincir sans régime et sans effort : la promesse cryolipolise » ce dimanche 9 avril, en prime time.

Si le reportage est globalement équilibré et instructif, il sous-entend également que la cryolipolise (cryo-amincissement) présenterait une certaine dangerosité pour le consommateur, avec risque de brûlure.

Plusieurs points doivent être rappelés.

1/ Le cryo-amincissement est parfaitement légal et autorisé aux esthéticien(ne)s en France.

**Cette technique n'entre pas dans le monopole médical.**

2/ Deux expertises d'agences sanitaires publiques signalent le caractère non invasif et peu dangereux de la technologie.

- Dans un rapport de décembre 2010, la Haute Autorité de Santé note : « *Techniques à visée lipolytique, non invasives, utilisant des agents physiques externes, sans effraction cutanée (ultrasons focalisés, radiofréquence, laser, etc.). **Aucun effet indésirable grave n'a été relevé avec ces techniques.*** »
- Dans un récent avis de mars 2017, l'Anses signale : « *La cryolipolyse entraîne des effets secondaires immédiats : érythème, inflammation avec œdème et douleur ; **ces effets se résorbent spontanément en quelques heures.** Il n'a pas été mis en évidence d'augmentation de concentration des lipides circulants dosés. Les douleurs accompagnant le traitement peuvent être non négligeables avec souvent une composante neurogène. **Il n'a pas été rapporté d'effets secondaires importants avec ce type d'appareil dans le cadre d'une utilisation telle que recommandée par les fabricants.*** »

**Le cryo-amincissement n'est donc pas dangereux pour le consommateur et il est important de le souligner.**

Comme toute intervention sur le corps, la technique est susceptible d'entraîner des effets secondaires, en l'occurrence non-graves et réversibles en quelques heures.

3/ En outre, la CNEP rappellera :

- que les appareils en usage dans les instituts et les SPA sont volontairement « bridés » pour éviter tout accident (même exceptionnel),
- et que les référentiels des diplômes d'Etat de la filière préparent les esthéticiennes à la parfaite connaissance des technologies innovantes, et aux protocoles d'utilisation des dites technologies dans le respect des règles de sécurité des clients.

Contact presse :

Régine FERRERE - Présidente de la CNEP : [cnepe@cnep-france.fr](mailto:cnep@cnep-france.fr) / 06 07 94 50 22

Dominique MUNIER – Vice-président de l'UPB : [dominique.munier@esthetic-center.com](mailto:dominique.munier@esthetic-center.com) / 06 84 09 16 46